

TERMES DE RÉFÉRENCE

Thème : Finance climatique, pertes et dommages : quelles opportunités pour l'éco-agriculture congolaise ?

1. Contexte et justification

La République du Congo est confrontée à une intensification des effets du changement climatique, caractérisée par des épisodes d'inondations, de sécheresses, d'érosion des sols, de perturbation des saisons agricoles et de dégradation des écosystèmes. Ces phénomènes entraînent des pertes de récoltes, une baisse des revenus des producteurs, une insécurité alimentaire accrue et une fragilisation des moyens de subsistance des communautés rurales.

Face à ces défis, le développement de l'éco-agriculture constitue une réponse stratégique. En intégrant les principes de l'agroécologie, de l'agroforesterie, de l'agriculture intelligente face au climat, de la restauration des terres et de la gestion durable des ressources naturelles, l'éco-agriculture permet d'améliorer durablement la productivité agricole tout en renforçant la résilience des exploitations face aux aléas climatiques.

Parallèlement, les négociations internationales sur le climat ont conduit à la mise en place de nouveaux mécanismes de financement destinés à soutenir les pays vulnérables face aux **pertes et dommages** résultant des impacts du changement climatique. Ces mécanismes viennent compléter les financements consacrés à l'atténuation et à l'adaptation et ouvrent de nouvelles perspectives pour financer des actions de prévention, de résilience, de relèvement et de reconstruction.

Pour la République du Congo, ces instruments représentent une opportunité de mobiliser des ressources additionnelles afin d'accompagner la transition vers une agriculture plus résiliente, de protéger les moyens de subsistance des producteurs et de promouvoir des investissements durables dans les territoires ruraux.

Dans le cadre de la Grande Foire Agricole du Congo, ce panel vise à créer un espace de dialogue entre les décideurs publics, les institutions financières, les partenaires techniques et financiers, les organisations de producteurs, les chercheurs et le secteur privé afin d'identifier les opportunités offertes par la finance climatique « pertes et dommages » au bénéfice de l'éco-agriculture congolaise.

2. Objectifs

2.1. Objectif général

Analyser les opportunités offertes par les mécanismes de financement des pertes et dommages pour renforcer le développement de l'éco-agriculture et la résilience du secteur agricole en République du Congo.

2.2. Objectifs spécifiques

Le panel vise à :

- présenter le mécanisme international de financement des pertes et dommages et son évolution ;
- analyser les impacts du changement climatique sur les systèmes agricoles congolais ;
- identifier les investissements prioritaires de l'éco-agriculture susceptibles de bénéficier de ces financements ;
- promouvoir les synergies entre les financements consacrés à l'adaptation, à la résilience et aux pertes et dommages ;
- renforcer les capacités des institutions nationales à préparer des projets éligibles ;
- formuler des recommandations pour améliorer l'accès du Congo aux mécanismes internationaux de finance climatique.

3. Résultats attendus

À l'issue du panel :

- les participants comprendront mieux les mécanismes de financement des pertes et dommages ;
- les opportunités de financement pour l'éco-agriculture seront identifiées ;
- les priorités nationales d'investissement seront mieux définies ;
- des partenariats entre institutions publiques, secteur privé et partenaires techniques et financiers seront renforcés ;
- des recommandations opérationnelles seront formulées pour améliorer la mobilisation des ressources climatiques.

4. Questions de discussion

Afin d'orienter les échanges, le modérateur articulera le débat autour des questions suivantes :

- Quelles opportunités le mécanisme international de financement des pertes et dommages offre-t-il à la République du Congo pour renforcer la résilience de son agriculture face aux effets du changement climatique ?
- Quels types de projets d'éco-agriculture (agroécologie, agroforesterie, restauration des terres, gestion durable de l'eau, diversification des cultures, systèmes d'alerte précoce, assurances agricoles) devraient être prioritairement soutenus par ces financements ?
- Quels sont les principaux obstacles qui limitent l'accès du Congo aux financements internationaux liés aux pertes et dommages, et quelles mesures permettraient d'améliorer la préparation et la bancabilité des projets ?
- Comment renforcer la coordination entre les pouvoirs publics, les collectivités locales, les organisations de producteurs, les institutions financières, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers pour mobiliser efficacement ces ressources au profit des communautés rurales ?
- Quelles réformes, quels partenariats stratégiques et quels engagements prioritaires doivent être mis en œuvre pour faire de la finance climatique « pertes et dommages »

un levier de développement de l'éco-agriculture et de la sécurité alimentaire au Congo?

5. Intervenants proposés

- Point focal adjoint adaptation pertes et dommages ;
- Spécialiste climat de la banque mondiale ;
- CT TABUNA.

6. Public cible

Le panel réunira notamment :

- les administrations publiques ;
- les collectivités territoriales ;
- les organisations de producteurs agricoles ;
- les coopératives ;
- les institutions financières et les compagnies d'assurance ;
- les partenaires techniques et financiers ;
- les organisations internationales ;
- les universités et centres de recherche ;
- les ONG ;
- le secteur privé ;
- les médias.

7. Déroulement indicatif

Durée : 1 heure

Horaire	Rubrique
00 - 05 min (5 min)	Introduction et contextualisation des dégradations de sols au Congo.
05 - 29 min (24 min)	Interventions des 3 panélistes (8 minutes chacun).
29 - 50 min (21 min)	Débat et questions du public.
50 - 55 min (5 min)	Synthèse technique des leçons retenues.
55 - 60 min (5 min)	Clôture de la session.

8. Date, lieu

Date : 19/08/2026

Lieu : Pavillon « Environnement, Climat et Cultures Pérennes »